



Depassement de cadastre sur propriété agricole.

Par **Bernard Labadie**, le **15/03/2018** à **10:53**

Bonjour,

Je suis propriétaire de terres sur lesquelles mon voisin a empiété (environ 200 m²) lorsqu'il a réimplanté ses vignes il y a cinq ans environs.

C'est le fermier, à qui nous louons ces terres, qui nous a fait part de ce fait au début. En utilisant les sites geoportail, géofoncier, cadastre.gouv, j'ai pu constater que c'était plus que litigieux. J'ai obtenu les mesures exactes des parcelles de part le géomètre expert qui avait partagé la parcelle en 1987. Il m'a glissé au passage que, d'après geofoncier.fr auquel il a eu accès devant moi, il y a un petit dépassement. D'après les bornes j'ai procédé à la mesure du champ et le premier sillon vignes du voisin tombe en plein sur la ligne du cadastre.

Ce voisin est un coutumier des faits dans le village.

J'aimerais porter cela en justice car mon voisin nie catégoriquement les faits et refuse de s'expliquer. Il est aussi le maire du village.

J'aimerais savoir comment se passe une saisie du tribunal. Notamment s'il y a un dépôt réservataire à bloquer au niveau de ce dernier en cas de procédure.

Merci.

Bien à vous.

Par **youris**, le **15/03/2018** à **13:58**

bonjour,

vous devez prendre un avocat pour contester les limites de propriété, il est possible que le juge demande de reborner le terrain et que dans un premier temps, ces frais soient à votre charge.

mais votre avocat devrait pouvoir vous renseigner.

avant toute procédure, vous devriez faire un courrier à votre voisin en indiquant que les documents d'un géomètre expert prouvent qu'il empiète sur votre terrain.

salutations

Par **youris**, le **15/03/2018** à **13:58**

bonjour,

vous devez prendre un avocat pour contester les limites de propriété, il est possible que le juge demande de reborder le terrain et que dans un premier temps, ces frais soient à votre charge.

mais votre avocat devrait pouvoir vous renseigner.

avant toute procédure, vous devriez faire un courrier à votre voisin en indiquant que les documents d'un géomètre expert prouvent qu'il empiète sur votre terrain.

salutations